

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue en visioconférence, le 21 janvier 2026 à 19:00 heures.

PRÉSENCES M. Jérémy Robert (Auclair), M. Francis Godin (Biencourt), Mme Marie-Pier Ouellet (Lac-des-Aigles), Mme Armelle Kermarrec (Lejeune), Mme Julie Poirier (Packington), M. Stéphane Larochelle (Pohénégamook), M. André St-Pierre (St-Athanase), Mme Hélène Durette (St-Elzéar-de-Témiscouata), M. Alain Dubé (St-Eusèbe), M. Steve Boucher (St-Honoré-de-Témiscouata), Mme Lyne Arpin (St-Jean-de-la-Lande), Mme Marie-Pier Morneau (St-Louis-du-Ha ! Ha !), Mme Katie Bossé (St-Marc-du-Lac-Long), M. Bruno Malenfant (St-Michel-du-Squatec) et Mme Valérie Beaulieu (St-Pierre-de-Lamy), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Bernard Caron (Dégelis).

Assistent également M. Maxime Groleau (RIDT).

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Bernard Caron.
Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par M. André St-Pierre, d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1869
- 2) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE**
M. Maxime Groleau effectue la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée régulière et en fait un suivi, pour la rencontre tenue le 17 décembre 2025.

M. Bernard Caron demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.
Il est proposé par M. Stéphane Larochelle, appuyé par Mme Katie Bossé, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 17 décembre 2025 soit accepté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1870
- 3) **COMPTES PAYÉS ET À PAYER**
M. Maxime Groleau effectue la lecture des comptes payés et à payer.
Il est proposé par M. Bruno Malenfant, appuyé par M. André St-Pierre, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

<u>COMPTES PAYÉS AU 21 JANVIER 2026</u>	
Bell Canada	698,51 \$
DAS	23 960,09 \$
Groleau Maxime	1 640,94 \$
Hydro-Québec	2 775,36 \$
Martin Jean-François	297,34 \$
Total payés	29 372.24 \$

<u>COMPTES À PAYER AU 21 JANVIER 2026</u>	
Acoulon Louise	55,35 \$
AG360 Arpenteurs-Géomètres Inc	3 679,20 \$
AGAT Laboratoires LTD	3 472,25 \$
Arsenal Média Inc	402,41 \$
Avantis Coopérative	187,03 \$
Banque Nationale du Canada	1 410,40 \$
BENEVA	4 403,89 \$
Brandt Tractor	756,21 \$
Buanderie K	32,20 \$
BURPRO Citation	734,29 \$
Caisse Pop. Desjardins de Témiscouata	2 664,02 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	630,52 \$
Cloutier Berthier	1 379,70 \$
Cloutier Michel	101,85 \$
Dépanneur Jacques Lamonde	240,10 \$
Durabac Inc	21 973,66 \$
Émond Denis	96,11 \$
Extermination Témis	97,73 \$
Ferme Yves Pelletier Inc	3 018,09 \$
Financière Banque Nationale	2 032,72 \$
Francotyp-Postalia Canada Inc	137,80 \$
GFL Environnemental 2023 Inc	36 503,21 \$
Groleau Maxime	101,85 \$
Groupeement Forestier de l'Est du Témiscouata	38 345,32 \$
Harnois Énergies	3 897,30 \$
Lebel Patrick	73,29 \$
Les Entreprises Camille Ouellet Inc	2 233,96 \$
Martin Éric	78,10 \$
Martin Jean-François	244,28 \$
Mastercard	2 131,48 \$

Ministre des Finances	93 958,77 \$
Municipalité Dégelis	7 336,00 \$
Municipalité de Rivière-Bleue	100,00 \$
Nadeau-Morin Rosalie	28,60 \$
Nordikeau	1 030,18 \$
Pages Jaunes Inc	55,78 \$
Pièces Témis Inc	780,41 \$
Place du Travailleur enr.	724,98 \$
Potvin Jacinthe	144,81 \$
Puits Artésiens Cloutier Inc	74,73 \$
Radiateur Martin Inc	291,58 \$
RMG Prévention	198,97 \$
Ross Jillianne	72,15 \$
Sémer Inc	3 092,26 \$
Groupe Exzéco	22 875,43 \$
Services Sanitaires A. Deschesnes Inc	220 420,52 \$
Simetech Environnement Inc	2 706,45 \$
Société Mutuelle de Prévention	1 803,23 \$
Société V.I.A. Inc	14 060,87 \$
Véolia ES Canada	3 902,69 \$
Webetic.net	191,81 \$
Total à payer	504 964.54 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1871

4) ADMINISTRATION

a) Refinancement d'un emprunt avec Finances Québec

La RIDT doit effectuer un refinancement qui concerne le règlement d'emprunt R-012.
L'ouverture des soumissions par le ministère des Finances est prévue le 1^{er} février prochain à 10h00 pour un déboursé le 19 février 2026.

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 599 400 \$ qui sera réalisé le 19 février 2026

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata souhaite emprunter par billets pour un montant total de 599 400 \$ qui sera réalisé le 19 février 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de
R-012	360 700 \$
R-012	238 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par M. Steve Boucher, et résolu unanimement,

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 février 2026;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 février et le 19 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le président et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027	221 100 \$	
2028	229 700 \$	
2029	47 700 \$	
2030	49 500 \$	
2031	51 400 \$	(à payer en 2031)
2031	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1872

b) Mandat - Impression des aide-mémoires de collecte 2026-2027

Le graphisme de l'aide-mémoire de collecte 2026-2027 est en cours de révision par Oxygène Design.

Les aimants seront installés par des étudiants et payés à la boîte complétée, pour un coût total de 935 \$.

Pour l'impression, la RIDT a demandé à deux fournisseurs locaux des propositions de prix.

La commande est de 11 300 unités pliées en deux avec fourniture des aimants.

Les prix soumis sont les suivants

- Imprimerie Excel 5 654 \$ (5 598 \$ en 2025)
- Conception GB 5 800 \$

Il est proposé par M. Francis Godin, appuyé par M. Alain Dubé, que l'impression de l'aide-mémoire de collecte 2026-2027 soit effectuée par Imprimerie Excel pour un coût de 5 654 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1873

c) **Mandat – Maintenance et mise à jour du site web**

Le site web de la RIDT a été refait en 2022 par l'entreprise Base 132.

Depuis ce temps, Maxime Groleau effectue les mises à jour de textes et de visuel sur le site mais les mises à jour des plugins et éléments de sécurité doivent être faites.

Il est proposé par Mme Lyne Arpin, appuyé par Mme Katie Bossé, que la RIDT mandate l'entreprise Base 132 pour prendre en charge toute la partie mise à jour logiciel, sauvegarde et sécurité du site web pour la période de février 2026 à février 2027 pour un montant de 660 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1874**

d) **Suivi – Tarification incitative**

La RIDT n'a pas encore reçu la copie de tous les règlements de taxation 2026 des municipalités. Il est important que toutes les municipalités utilisent le même genre de système de taxation afin que le principe d'un bac à déchets/unité taxée soit appliqué par la RIDT.

Pour les utilisateurs de bacs roulants à déchets supplémentaires, ils devront acheter une vignette auprès de leur municipalité.

Par équité les utilisateurs de conteneurs à déchets doivent être taxés selon le volume du conteneur.

Toutes les municipalités ont reçu les informations nécessaires sur le fonctionnement avec les vignettes, le registre de compilation et un document à diffuser auprès de leurs citoyens et entreprises.

e) **Suivi – Modifications et retraits des conteneurs à chargement avant**

En décembre dernier, un courrier a été envoyé à la presque totalité des entreprises qui utilisent un ou des conteneurs à déchets sur le territoire. L'objectif était de les informer des changements à venir, que ce soit pour le tri obligatoire des matières ou pour le coût du service en fonction du volume des conteneurs.

Pour la RIDT, il y a deux objectifs à la réduction du nombre de conteneurs à déchets

1. Le transporteur est payé à la levée, avec un service de base d'une levée par semaine par conteneur. En bacs roulants, le montant est forfaitaire pour l'année, sans distinction du nombre de bacs levés.

Moins il y a de conteneurs, moins la facture du transporteur est élevée.

2. Beaucoup de matières interdites sont déposées dans les conteneurs à déchets car c'est plus facile. Souvent, ce ne sont pas les entreprises qui mettent des matières non conformes mais des voisins.

Moins il y a de conteneurs à déchets, moins il y a de déchets enfouis.

Il y a quelques années, 418 conteneurs à déchets étaient présents sur le territoire.

À la fin 2025, la RIDT avait réussi à ramener ce nombre à 383 conteneurs.

Grâce à la nouvelle réglementation qui autorise la RIDT à imposer le type de contenant utilisé et à la tarification du service en fonction du volume, il devrait rester environ 254 conteneurs à déchets sur le territoire en mars 2026.

Cela représente une économie de coûts de collecte de près de 125 000 \$ annuellement.

La diminution du tonnage de déchets collecté et enfoui et les économies pour le lieu d'enfouissement seront à évaluer au fur et à mesure.

D'un autre côté, de nombreuses entreprises se rendent compte qu'elles pourraient trier plus de matières recyclables en informant mieux les employés et en ayant plus de bacs roulants ou un conteneur à chargement avant.

La RIDT évalue alors les besoins réels et procède aux livraisons des contenants requis, sans frais, pour permettre un meilleur tri.

5) **VARIA**

Aucun point au varia

6) **PROCHAINE RENCONTRE**

- | | |
|------------------------------------|------------------------------|
| • Mercredi 18 février 2026 | • Mercredi 19 août 2026 |
| • Mercredi 18 mars 2026 | • Mercredi 23 septembre 2026 |
| • Mercredi 15 avril 2026 | • Mercredi 21 octobre 2026 |
| • Mercredi 20 mai 2026 | • Mercredi 18 novembre 2026 |
| • Mercredi 17 juin 2026 | • Mercredi 16 décembre 2026 |
| • Pas de rencontre en juillet 2026 | |

7) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Katie Bossé de lever l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1875**